

Recop P/fpl B2269/1

QUELQUES MOTS
SUR
LES ÉGLISES

DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE MURET ;

PAR M. VICTOR FONS ,

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE MURET.

Pourquoi laisser s'effacer du
souvenir des hommes et ané-
antir la mémoire de ce qui exis-
ta jadis ?

DUMÈGE.....



MURET.

IMPRIMERIE DE LÉON RIVALS, FAUBOURG S^t. GERMIER.

1850.



Recop P/fpl Balb9/1

QUELQUES MOTS
SUR
LES ÉGLISES

DE L'ANCIENNE COMMUNAUTÉ DE MURET ;

PAR M. VICTOR FONS ,

JUGE AU TRIBUNAL CIVIL DE MURET.

Pourquoi laisser s'effacer du
souvenir des hommes et ané-
antir la mémoire de ce qui exis-
ta jadis ?

DUMÈGE.....



MURET.

IMPRIMERIE DE LÉON RIVALS, FAUBOURG S^t. GERMIER.

1850.



THE BELLIES

...

...

...

...

...

Avant 1790, époque de la destruction de toutes nos institutions religieuses, il y avait dans Muret, ou dans le territoire de sa Communauté, huit églises :

La chapelle de *Saint-Sernin* ;

L'église du couvent des RR. PP. *Cordeliers* ;

L'église paroissiale de *Saint-Germier* ;

L'église paroissiale de *Saint-Jacques le Majeur* ;

L'église paroissiale de *Saint-Martin-d'Ox*, annexe de *Saint-Germier* ;

L'église paroissiale de *Saint-Cassian-d'Estantens* ;

L'église paroissiale de *Saint-Pierre-de-Bajourville* ;

L'église paroissiale de *Saint-Jean-Baptiste-de-Lacombe*, annexe de *Saint-Jacques*.

Le vandalisme le plus stupide a dispersé jusqu'aux derniers débris de la majeure partie de ces monuments religieux. Bientôt on en recherchera inutile-

ment les traces. Puissent les quelques lignes qui suivent, servir à faire retrouver la place consacrée qu'ils occupaient autrefois !

ÉGLISES INTRA MUROS.

CHAPELLE DE SAINT-SERNIN.

Parmi les monuments dont la ville de Muret doit à jamais regretter la perte, il faut placer au premier rang, la chapelle de Saint-Sernin, si remarquable par ses formes, dit le savant M. Dumège qui en avait vu les débris. Considérée au point de vue historique, cette petite église avait une notable importance. Située à deux pas de cette Tour célèbre que fit élever, à la fin du XI^e siècle, au confluent de la Louge et de la Garonne, Pierre, fils de Raymond de Murel, elle datait d'une époque peut-être bien antérieure à la construction de cette Tour. « Clovis, dit M. l'abbé S....., dans son *Histoire de Saint Saturnin*, pag. 248, fit à Saint-Germier des présents considérables, et lui donna des terres situées dans le diocèse de Toulouse. C'est dans l'une de ces terres qu'il fit bâtir une église en l'honneur de Saint Saturnin, et un monastère de Saint Martin. » Or, il paraît assuré, comme on le verra plus bas, que ce monastère fut établi dans le quartier *Saint-Germier-le-Vieux*, à quelques minutes au nord-ouest de notre ville. Il ne serait donc pas téméraire d'avancer que l'église dont parle l'auteur que je viens de citer, bâtie par Saint-Germier en l'honneur de Saint Saturnin, pourrait bien être celle dont nous regrettons aujourd'hui la destruction.

Quoiqu'il en soit, cette petite église fut long-temps la chapelle du château de Muret. C'est là que Simon de Montfort, avant de se mettre en marche

pour aller combattre le roi d'Aragon, voulut implorer la protection de celui qui, seul, donne la force et la victoire.

Pendant la Révolution, la chapelle de Saint-Sernin, qui, depuis quelque temps, était devenue l'oratoire de la *Confrérie des Pénitents bleus*, fut vendue comme bien du clergé ; et Muret perdit ainsi, par l'insouciance de ceux qui devaient veiller à sa conservation, l'un des monuments qui rappelaient son ancienne existence. Aujourd'hui, il ne reste rien de cet édifice. La charrue sillonne le sol qu'il couvrait autrefois ; il faut interroger les vieillards pour retrouver la place exacte qu'il occupa. C'est en tout point la réalisation de la menace contenue dans ce vers de Lemierre :

On cherchera la place où ce temple exista.

Détruire l'antique église de Saint-Sernin, si précieuse comme monument de notre histoire locale, fut un véritable acte de barbarie ; ce fut aussi un acte de mauvaise spéculation, car la vente des matériaux ne dut point payer les frais de démolition.

ÉGLISE DES CORDELIERS.

L'état monastique florissait en France dans le moyen-âge. Vers le commencement du XIV^e siècle, une noble et riche famille, animée d'un grand zèle pour la prospérité et le triomphe de la religion, voulut consacrer une partie de sa fortune à faciliter l'établissement d'un monastère dans notre pays. Par les soins et les généreux sacrifices de la famille *de Pins*, quelques religieux de Saint François arrivèrent à Muret où, avec des matériaux provenant, selon la tradition, de la démolition d'une partie du château du comte de Comminges, ils construisirent, au nord de la ville, en deçà de la chapelle de Saint-Sernin, en-

tre les rives escarpées de la Louge et de la Garonne, un couvent et une église.

Quelques années s'étaient à peine écoulées depuis sa fondation, que ce monastère fut témoin d'une cérémonie imposante. C'est aux pieds de l'autel de son église, qu'en 1378, *Marguerite de Comminges* fut unie au fils aîné du comte d'*Armagnac*.

Pendant près de cinq siècles, les RR. PP. Franciscains restèrent paisibles possesseurs de leur couvent. Mais la révolution de 1789 éclata, et alors le couvent et l'église furent vendus comme biens du clergé, et bientôt après démolis.

L'église des Cordeliers était remarquable par les décorations intérieures de ses petites chapelles. De magnifiques vitraux colorés ornaient les fenêtres ogivales tréflées qui l'éclairaient. Le sol de la nef et du sanctuaire était recouvert de larges dalles, la plupart inscrites, rappelant le nom de ceux qui reposaient au dessous d'elles. Là, était le tombeau des membres de la famille de Pins, bienfaitrice du monastère. Gaillard de Pins, gouverneur de Muret, père de Jean de Pins, évêque de Rieux, avait déclaré, dans son testament, du 4 décembre 1483, qu'il voulait être enterré aux Cordeliers de la ville de Muret, dans le tombeau de ses ayeux, fondateurs de ce couvent. A côté de leurs pierres tumulaires, on en voyait d'autres qui recouvraient les tombeaux de quelques uns des membres de ces honorables familles bourgeoises ou plébéiennes qui, dans notre petite ville, bornaient leur ambition à occuper des places dans la magistrature municipale, ou dans les sièges de judicature qui y étaient établis. Magistrats, simples légistes, bourgeois, familles plébéiennes, toutes les classes avaient des représentants dans ce cimetière des notables de la cité, attendant le jour de la renaissance, le signal d'une éter-

nité bienheureuse. Mais le sol ayant été fouillé par suite de la démolition du couvent et de l'église, les ossements qui lui avaient été confiés, furent dispersés ou rejetés avec les décombres. Quelques chétives constructions et des jardins existent aujourd'hui sur ce sol autrefois consacré par la religion ou par la paix des tombeaux.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-GERMIER.

On avait démoli l'antique chapelle de Saint-Sernin, l'église des religieux de Saint François, brisé les statues qui la décoraient; ce n'était pas assez: une ancienne église, consacrée à l'un des patrons de la ville, était encore debout; il fallait laisser tomber ses murs vénérables! Le feu aidant (1), l'œuvre de destruction fut bientôt accomplie.

L'église, dédiée sous l'invocation de *Saint Germer*, s'élevait sur les bords de la rivière de Louge, dans ce quartier de Muret que l'on nomme le *fau-bourg-Saint-Germier*, non loin de cette partie du territoire de la ville où le saint évêque de Toulouse était venu terminer ses travaux apostoliques. L'époque précise de sa fondation est inconnue; mais il est certain qu'une église de ce nom existait déjà vers le milieu du X^e siècle; car on lit dans un acte, du mois de juillet 948, qu'un seigneur, nommé Radvenus, ayant droit et cause d'Atton, vicomte de Toulouse, fit donation à l'abbaye de Lézat, de l'église de Saint-Germier, *quæ est fundata in honore Sancti Germerii*: ce qui donna lieu à la fondation d'un prieuré conventuel dans ce pays, sous la dépendance de la même abbaye. Il reste à savoir si l'église donnée aux moines de Lézat, était l'église construite sur les bords de la Louge, ou bien une autre église bâ-

(1) En 1826.

tie sur un autre point du territoire, et qui depuis long-temps serait détruite. En l'absence de tout document à cet égard, nul ne saurait le dire aujourd'hui. Mais une découverte faite il y a quelques années, pourra, peut être, un jour, servir à jeter quelque éclaircissement sur la question. Il faut donc la mentionner :

Lorsqu'en 1818, on refit, dans l'église Saint-Jacques de cette ville, les quatre fenêtres du sanctuaire, on détacha des jambages de l'une de ces ouvertures, une pierre sur laquelle se trouvait inscrite en chiffres la date de 551. Or, cette date se rapporte aux dernières années de l'épiscopat de Saint Germier. Il est permis de conjecturer que cette pierre avait fait partie, ou d'une église bâtie en l'honneur du saint évêque de Toulouse, ou du monastère qu'il avait fondé dans ce pays, très-probablement, à l'endroit où le cadastre de notre ville, de l'année 1662, mentionne l'existence d'une ancienne église, sous le nom d'*Eglise de Saint-Germier-le-Vieux*; là où se croisent aujourd'hui les chemins de Muret à Lamasquère, et du hameau d'Ox au village de Seysses. Ces anciens édifices pouvaient être déjà détruits ou abandonnés à l'époque de la construction du sanctuaire de Saint-Jacques; et alors, pour en conserver le souvenir, on aura voulu placer dans cette construction, suivant une coutume alors généralement suivie, un reste des monuments religieux dont je viens de parler. C'est ainsi que quelques statues antiques, en forme de bas-reliefs, qui ont appartenu à la basilique de Saint-Saturnin de Toulouse, reconstruite par Louis-le-Débonnaire, ont été conservées et se voient encore dans la basilique actuelle (1), inscruées dans le mur qui forme le rond-point intérieur de l'abside.

(1) Construite pendant les dernières années du XI^e siècle.

Quoiqu'il en soit, l'église de Saint-Germier, construite sur les bords de la Louge, à l'endroit que j'ai indiqué, fut rebâtie, en 1713, par les soins de M. Bétirac, curé de la paroisse.

A l'époque de la Révolution, cette église subit le sort de la plupart des édifices religieux; elle fut vendue à des particuliers qui en firent une usine et plus tard un magasin à fourrages. Aujourd'hui il n'existe de cet ancien édifice que les fondements qui servent de culée à l'un des côtés du nouveau pont de Louge.

L'église de Saint-Germier était une paroisse qui était régie par un curé dont la nomination appartenait au chapitre de Saint Etienne de Toulouse. Ce chapitre en était devenu le patron par l'union qui lui avait été faite, depuis long-temps, du prieuré de Saint-Germier qui comprenait les deux paroisses de la ville. Son titre de curé-primitif que lui avait conféré cette union, l'autorisait à percevoir la dîme dans toute l'étendue du territoire de la paroisse. Mais depuis long temps le chapitre avait transmis au curé de l'église, son vicaire-perpétuel, chargé du soin des âmes, tous les biens et revenus qu'il possédait dans la paroisse, ainsi que le titre et les droits de curé-primitif.

En parcourant les registres qui restent, des actes de baptême, mariage et décès de la paroisse, depuis 1665 jusqu'en 1792, époque de sa destruction, on trouve que, dans cette période de temps, cinq curés seulement l'avaient administrée. Voici leurs noms :

MM. BOSQUET, de 1665 à 1694;

PAGES, de 1694 à 1705;

BÉTIRAC, depuis octobre 1705 jusqu'en juin 1736;

ALAUX (Pierre), depuis août 1736 jusqu'au 30 mars 1765, jour de son décès;

MONJOUSIEU, depuis avril 1765 jusqu'en 1792.

Une note de ce dernier curé, transcrite sur l'un des

registres dont j'ai parlé, nous apprend qu'aux fêtes de Noël de l'année 1780, le R. P. Hyacinthe Sermet, carme déchaussé du couvent de Toulouse, ex-provincial, depuis prédicateur ordinaire du Roi, métropolitain du Sud, et ensuite chanoine de St. Denis, se rendit à son invitation, et donna dans l'église de Saint-Germier une retraite où il employa, avec le talent qui le distinguait, ce dialecte de la langue romane que l'on parle encore à Toulouse et dans les pays voisins. Cette retraite commença la veille de Noël et finit le premier jour de l'an 1781. Quoique ce fût son essai, dit la note, le prédicateur se surpassa par son éloquence. Il y avait tant de monde dans l'église; on y était si pressé, que plusieurs personnes se trouvèrent mal. Les habitants d'Ox s'y rendirent exactement et avec édification. Aussi, le lendemain de la retraite, le P. Sermet voulut aller prêcher à Ox.

L'on connaît la vénération que les anciens habitants de Muret avaient pour la mémoire de Saint Germier, patron de l'église dont je viens de parler. C'est donc écrire des pages historiques que de rappeler aux enfants quelques circonstances de la vie de ce saint évêque, que leurs pères considèrent de génération en génération comme le défenseur et le conservateur de la Cité.

L'histoire nous a laissé peu de détails sur la vie de Saint Germier. Les actes que les Bollandistes ont recueillis et qu'ils ont supposé écrits par Prétiosus, l'un de ses disciples, ne méritent pas une pleine confiance. Les savants Bénédictins qui ont écrit l'*Histoire générale de Languedoc*, ont démontré qu'ils étaient d'une date postérieure. Ils les ont attribués à un religieux du monastère de Saint-Germier, qui aurait vécu dans le onzième siècle. Si ces actes

contiennent quelque chose des véritables actes de notre Saint, dressés par *Prétiosus*, le vrai, ajoutent les auteurs que je viens de citer, est tellement confondu avec le faux qu'il est très-difficile de démêler l'un d'avec l'autre.

Tout ce que la tradition nous a transmis de plus certain sur Saint Germier, c'est qu'il quitta Jérusalem, sa patrie, et se consacra tout entier, dans des contrées étrangères, à la propagation de la foi. Il vint à Toulouse, accompagné de deux disciples, *Dulcide* et *Prétiosus*. On croit que son arrivée dans cette ville eut lieu dans les premières années du VI^e siècle. Saint Germier y fixa son séjour. Il fut fait sous-diacre et diacre par Grégoire, évêque de Saintes.

Clovis, roi des Francs, trouva Germier à Toulouse, lorsque ce prince fit, en 507, la conquête de cette ville. Germier n'était encore que simple prêtre, à l'époque de cette expédition des Francs. Animé d'un zèle infatigable, il parcourait la province, s'efforçant de convertir les infidèles, et de détruire aussi les restes de l'arianisme que les Wisigoths avaient répandu de toutes parts à la faveur de leurs éclatantes victoires.

Clovis apprécia bientôt la vertu de Germier, et désira de le donner à Toulouse pour évêque. Héraclien, l'un des successeurs de Saint Exupère sur le siège de Toulouse, était mort depuis quelque temps. Germier fut désigné pour lui succéder. Il alla recevoir à Paris la consécration épiscopale des mains de Grégoire de Saintes, le même qui lui avait conféré déjà les premiers ordres. Il fut ainsi le dixième évêque de Toulouse, dont Saint Saturnin, connu, dans les légendes espagnoles, sous le nom de *Sarni* ou *Sernin*, fut le premier évêque.

On donne à Saint Germier cinquante ans d'épis-

copat. L'histoire a consacré que, sous son gouvernement, on vit fleurir la religion dans son diocèse.

Suivant le témoignage des auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, Saint Germier mourut et fut enseveli dans un endroit qu'ils appellent *Doz*, voisin d'un lieu désigné depuis, dans les anciens titres, sous le nom de *Muratiense Castrum*, aujourd'hui Muret. On y bâtit un monastère qui prit le nom de notre Saint, et dont il fut peut-être le fondateur. Il n'existe aujourd'hui de ce monastère depuis long-temps détruit, aucun vestige qui puisse indiquer, d'une manière précise, la place où il fut établi. Mais il me paraît qu'on doit en fixer la position dans la partie nord-ouest du territoire de la commune de Muret, désignée, dans tous les anciens actes des notaires du pays, sous la dénomination de *Saint-Germier-le-Vieux*. Le hameau d'Ox qui n'en est qu'à une faible distance, tire indubitablement son nom de l'ancien *Doz*; car, dans les nombreux dossiers de procédure déposés au greffe du tribunal civil de Muret, et se rattachant aux procès portés devant l'ancien juge royal de cette ville, le hameau d'Ox est toujours désigné ainsi : le hameau, le lieu *Dobs* ou *Dobx*, sans l'apostrophe; et chose digne de remarque, c'est que l'église de cette localité qui, avant 1789, a toujours dépendu, comme annexe, de l'église Saint-Germier de Muret, a néanmoins pour Patron Saint-Martin, qui le fut aussi, dit-on, du monastère de Saint-Germier.

Le culte que les habitants de Muret avaient voué à Saint Germier était profond. Tout ce qui leur rappelait sa mémoire, était d'un prix inestimable à leurs yeux. On va s'en convaincre par ce qui suit :

En 1713, en creusant les fondements de la nouvelle église de Saint-Germier, on découvrit une sour-

ce dont les eaux, selon une pieuse tradition, opérèrent des miracles. M. le curé Bétirac fit construire dans cet endroit une fontaine en briques. En 1787, lorsqu'on déblaya l'ancien cimetière de la paroisse, attenant au vieux pont de Louge, on mit cette fontaine à découvert. Plusieurs personnes se rappelèrent d'en avoir entendu parler dans leur jeune âge. On voulut conserver l'eau de cette source, à laquelle la pieuse croyance des fidèles se plût encore à attribuer de nouvelles merveilles. On essaya de la conduire, par un fossé profond, derrière le maître-autel de l'église; mais on s'aperçut bientôt que cette source était peu abondante; alors on renonça au projet d'y construire un *aqueduc*. On se contenta d'asseoir sur le sol du fossé une brique, et de placer sur cette brique une tuile canal investie de cailloux; puis l'on combla le fossé. Ce réservoir était à 1 mètre 12 centimètres de la rue, et environ à 5 mètres 18 centimètres de l'angle de la chapelle de Saint-Jean, du côté de la ville (1).

Dans l'hymne que l'église chante le jour de la fête du Saint, il est fait mention des eaux miraculeuses de la fontaine dont je viens de parler :

È saxis extrahens undam arentibus
Salus est ægotantibus;

ce qui prouve que la composition de cette hymne est postérieure à l'année 1713.

Les reliques de Saint Germier, d'abord et long-

(1) J'ai puisé ces renseignements sur la fontaine de Saint Germier, dans une annotation de M. Monjousieu, qui fut, comme on l'a vu, pendant plusieurs années, curé de la paroisse. J'ai trouvé cette annotation à la fin du registre des actes de baptême, mariage et décès de cette paroisse, pour l'année 1787, déposé aux archives de la mairie de Muret.

temps conservées dans le monastère qu'il avait fondé dans ce pays, furent ensuite transférées dans l'église Saint-Jacques de Muret. Depuis cette translation dont on ne peut fixer l'époque, elles s'y conservent religieusement dans une crypte construite sous la plateforme du sanctuaire.

Ces reliques qu'une dame pieuse de notre ville, sauva de la profanation, en 1794, sont exposées, tous les ans, le jour de la fête du Saint (16 mai), pendant neuf jours, à la vénération des fidèles.

Avant 1789, la neuvaine se faisait dans l'église du faubourg. La veille, les reliques y étaient portées en grande pompe, au son des fifres et des tambours, par les consuls de la Cité, qu'accompagnaient les deux curés de la ville. Le curé de Saint-Jacques marchait à la droite des reliques, celui de Saint-Germier, à la gauche. Mais, à l'instant où le cortège arrivait au milieu du pont de Louge, limite des deux paroisses, le curé de Saint-Germier passait à droite, et l'autre à gauche. Cette cérémonie était rigoureusement observée pour le retour, après la neuvaine.

On aime encore à Muret à célébrer la fête du Saint par une pompe solennelle, et par des cantiques pieux qui racontent sa gloire et appellent sur notre Cité les bénédictions du ciel. Aujourd'hui comme autrefois, la fête est clôturée, le dimanche qui suit la neuvaine, par une procession solennelle dans les rues de la ville, où les reliques du Saint sont portées par les membres d'une société de bienfaisance, établie, sous son patronage, dans l'église Saint-Jacques de notre ville.

ÉGLISE PÂROISSIALE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR.

L'église Saint-Jacques de Muret est un des édifices les plus vastes du pays ; c'est aussi un des plus anciens.

A une époque reculée, la chapelle de Saint-Sernin, en même temps qu'elle était l'église du château de Muret, était aussi celle des quelques habitations qui étaient venues successivement se grouper au pied du vieux manoir des aïeux de Dias (1).

Mais lorsqu'après la construction des remparts par le comte de Comminges, dans la dernière moitié du XII^e siècle, Muret se fut considérablement accru et eût acquis les proportions d'un bourg, l'ancienne église du château devint insuffisante pour les besoins de la nouvelle population. La nécessité d'une église plus vaste ne tarda pas à se faire sentir. L'érection d'un nouveau temple ayant été résolue, on choisit, dans le triangle que formait, d'un côté, le mur d'enceinte du bourg, le point le plus élevé, et l'on y jeta les fondements de la nouvelle église.

Il est probable que ceux qui contribuèrent aux frais de sa construction, furent, d'un côté, le comte de Comminges, successeur des anciens seigneurs de Muret, et de l'autre, les bénéficiers du prieuré de Saint-Germier, établi dans ce lieu. Les possesseurs de ce prieuré étaient, en effet, les patrons de l'église

(1) Petite-fille de Pierre, fils de Raymond, seigneur de Muret. Elle se maria, dans les premières années du XII^e siècle, avec Bernard IV, comte de Comminges, à qui elle apporta en dot les châteaux de Muret et de Samatan. C'est par suite de ce mariage que la ville de Muret fut incorporée dans le comté de Comminges dont elle devint la capitale, au commencement du XIII^e siècle.

de Muret; or, on sait que les patrons d'une église étaient ceux qui l'avaient dotée, ou bâtie, ou fondée, suivant ce vers :

Patronum faciunt dos, ædificatio, fundus.

et, à la fin du XII^e siècle, les possesseurs du prieuré de Saint-Germier étaient, ou l'abbaye de Lézat, en faveur de laquelle il avait été constitué, en 948; ou le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse, auquel déjà ce prieuré avait pu être uni.

L'église dont je parle existait déjà, depuis quelques années, à l'époque de la fameuse bataille (12 septembre 1213), puisque, pendant le combat, Saint-Dominique et les sept Evêques qui avaient précédé Simon de Montfort dans les murs de Muret, y étaient réunis, et invoquaient pour ce chef des croisés d'Outre-Loire, la protection du Dieu des armées. Aujourd'hui, elle forme la plus grande partie de l'église paroissiale actuelle de Muret, sous l'invocation de Saint-Jacques-le-Majeur.

L'église de Saint-Jacques, telle qu'elle existe de nos jours, se compose de deux parties bien distinctes : la Nef qui est très vaste, puisqu'elle a 34 mètres 25 centimètres de long sur une largeur de 12 mètres 60 centimètres, et le Sanctuaire où l'on n'arrive qu'en montant cinq rangs de marches en pierres de taille.

L'abside se projette au levant, affectant une forme demi-circulaire, comme tous les édifices de ce genre.

Deux portes donnent entrée dans l'église. La porte principale qui est à plein cintre, s'ouvre, au couchant, dans l'axe de l'édifice; elle est de l'époque même de la construction de l'église; son ouverture, étroite aujourd'hui, était alors proportionnée à la hauteur

et à l'étendue de l'édifice. La seconde porte, ouverte seulement depuis l'année 1837, donne entrée vers le milieu de la nef. Elle est précédée d'une longue allée pratiquée sous l'une des ailes du presbytère, construit, à cette époque, presque attenant au mur méridional de l'église.

A l'époque de sa construction, cette église ne consistait, à peu près, que dans ce qui forme aujourd'hui la nef, et elle était loin d'avoir l'élévation qu'elle a de nos jours. Sa voûte d'alors, ou plutôt sa toiture, ne s'élevait qu'à une hauteur de 9 mètres 45 centimètres au-dessus des fenêtres latérales qui servaient à l'éclairer. Or, ces fenêtres que les travaux exécutés, cette année, aux murs pour l'embellissement de l'église, ont mis complètement à découvert, étaient au nombre de dix, cinq de chaque côté. Huit se trouvaient précisément dans l'espace qu'occupe chacune des huit arcades que l'on vient de figurer sur les murs intérieurs; les deux autres s'ouvraient dans les parties de ces mêmes murs où aboutissent les extrémités de la galerie de l'orgue.

Ces fenêtres, toutes à plein cintre, forme qui est un des caractères du style byzantin ou roman généralement suivi, avant le XIII^e siècle, dans la construction des monuments religieux, avaient 5 mètres de haut; 1 mètre 33 centimètres de large dans l'intérieur de l'église, et 90 centimètres à l'extérieur. La hauteur de l'arceau se trouvait à 7 mètres 80 centimètres au-dessus du carrèlement actuel. La naissance de ces fenêtres étaient à 2 mètres 80 centimètres au dessus de ce même carrèlement. Quelques unes avaient été rapetissées par les arceaux des chapelles ou par ceux des portes latérales postérieurement construites, et aujourd'hui murées (1).

(1) Il en existait au moins deux : l'une à plein cintre, qui

La chapelle de *Notre-Dame-du-Rosaire*, la seule qu'il y ait aujourd'hui dans la nef, annonce par l'arc à plein cintre de son ouverture, qu'elle est contemporaine de la construction de l'église. La hauteur de cet arceau sous la clef n'est que de 3 mètres 48 centimètres, élévation sans doute peu considérable aujourd'hui; mais, à l'époque de sa construction, elle était en harmonie avec celle du comble de l'église. La voûte qui a remplacé la toiture primitive de cette chapelle, est du même style que celle du sanctuaire. Ses élégantes nervures reposent sur des culots sculptés avec délicatesse. C'est là, s'il faut en croire une ancienne tradition locale, que Saint Dominique aurait institué le *Rosaire*; mais rien n'est certain à cet égard.

Il y a 60 ans, le mur méridional de la nef était coupé par une autre chapelle dont l'ouverture dessinait un arc très angulaire. Elle existait dans cette partie du mur où est représentée aujourd'hui la 1^{re} arcade, à droite. Elle était consacrée aux *Ames du Purgatoire*. On la détruisit peu de temps après l'époque où l'on vendit, il y a plus de 50 ans, le sol de l'ancien cimetière autour de l'église. Le style de son ouverture prouvait qu'elle avait été ajoutée à l'église long-temps après la construction de la nef.

Ce fut aussi long temps après la construction de la nef que l'on éleva le sanctuaire. Les formes de cette partie de l'édifice flanquée, à l'extérieur, de huit énormes contreforts en briques rougeâtres comme le

paraît fort ancienne, à l'entrée du sanctuaire, à droite; l'autre, beaucoup plus moderne et plus grande, fermée seulement depuis une soixantaine d'années. Elle donnait passage dans l'ancienne rue *Sabatière*, aujourd'hui *Napoléon*, à travers le sol occupé dans ce moment par la maison *Sernin*, en face du portail de l'hôtel de la Sous-préfecture.

reste de l'église, attestent qu'elle a été construite vers la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e. Le style ogival était alors généralement adopté; on le suivit dans la nouvelle construction. La voûte, soutenue par des arcs doubleaux, est d'un beau style gothique. On remarque, à la vérité, que les lignes des arcs-doubleaux ne sont point parfaitement ogivales; leur partie supérieure sensiblement comprimée ne se brise que par un angle obtus; mais on y distingue pourtant le commencement de l'ogive, et toutes les autres parties de la voûte sont dans ce système. Des tailloirs aujourd'hui masqués par une corniche terminée, en 1818, servent d'appui aux nombreuses voussures qui s'y reposent en faisceau.

Les armoiries du Saint, patron de l'église, des coquilles sculptées, se voient à l'une des jonctions des nervures de la voûte, à celle où l'on a peint le médaillon de Saint Jacques. Là, dit-on, se trouvent gravés sur la pierre que recouvre ce médaillon, quelques chiffres. N'indiqueraient-ils pas la date précise de la construction de cette partie de l'église? on devrait le vérifier.

Il y a peu d'années, les murs du sanctuaire étaient percés, depuis l'époque de sa construction, de sept grandes fenêtres ogivales, longues, coupées par des meneaux en pierre tréflés. Aujourd'hui ces fenêtres sont fermées, et le sanctuaire n'est plus éclairé que par quatre ouvertures que la corniche dont j'ai déjà parlé, a dû nécessairement rapetisser.

Quand le sanctuaire fut terminé, l'ancienne église, qui devint la nef de la nouvelle, se trouva écrasée. On reconnut la nécessité d'en élever la toiture pour la mettre à peu près de niveau avec la voûte du sanctuaire. Cet exhaussement se fit. Il est facile de remarquer, à l'extérieur, dans l'appareil de la maçonnerie, la différence de cette nouvelle construc-

tion. On ferma alors les dix fenêtres qui avaient servi à éclairer l'ancienne église, et on en ouvrit quatre autres à peu près de la même forme et dimension que celles du sanctuaire, mais sans meneaux. Ces quatre fenêtres ont été fermées, en 1849, par suite de la construction de la nouvelle voûte de la nef. Elles avaient été ouvertes dans les parties du mur où l'on a figuré les première et troisième arcades de droite et de gauche, en entrant dans l'église.

En ce même temps, l'on construisit, sous la plate-forme du chœur, la chapelle souterraine, où, comme dans une véritable crypte, on conserve, depuis plusieurs siècles, les reliques de Saint Germier. Deux escaliers en pierres de taille, entourés d'une grille de fer, pratiqués, l'un à droite, l'autre à gauche, dans les marches qui précèdent le sanctuaire, conduisent de la nef dans cette chapelle. Son architecture gothique en fixe la construction à une époque contemporaine du sanctuaire. Il semble que l'on ait voulu imiter ces majestueuses *martyriæ* de la basilique de Saint-Saturnin de Toulouse, construites vers le XIII^e siècle.

La porte de l'escalier de droite est remarquable par deux colonnettes corinthiennes qui revêtent ses jambages. Ces colonnettes sont surmontées de deux chapiteaux délicatement sculptés, sur lesquels repose une plate-bande découpée en ogive mauresque. Dans le champ formé par le développement de l'ogive, on remarque un écusson à la fasce chargée de quelque chose qui ressemble à des créneaux. C'étaient là peut-être les armoiries d'un bienfaiteur de cette chapelle.

Il faut également rapporter à l'époque de la construction du sanctuaire, celle du beau clocher qui s'élève à l'angle nord-ouest de l'église. Sa tour oc-

togone, surmontée d'une belle flèche pyramidale, rappelle aussi, par ses formes et ses ouvertures aux arcs angulaires, la partie supérieure du clocher de Saint-Sernin de Toulouse, construite à la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e.

La ceinture de ces figures d'animaux que l'on aperçoit, au nombre de huit, placées horizontalement et en saillie, au sommet de cette tour, confirme la date que je viens d'assigner à sa construction. Ces figures d'animaux bizarres appartiennent à ce monde imaginaire de monstres, créés non par hasard et, comme on l'a cru longtemps, par le seul ciseau des tailleurs de pierre des confréries, mais bien par les architectes, selon la tradition des sources saintes et conformément aux lois de la symbolique chrétienne.

« Tout le monde sait aujourd'hui, dit un auteur moderne (1), que des monstres imaginaires et beaucoup d'animaux réels furent jadis pour nos aïeux autant d'allégories notoires qui exprimèrent sur les églises où l'on voit encore leurs images, tantôt des allusions bibliques et des traditions légendaires, tantôt des spécifications des différents dons de la grâce, certaines vertus, certains vices, le Saint Esprit et le Sauveur, des Saints, des Martyrs, des Prophètes, et enfin des points, des préceptes, des mystères de notre foi.

« Mais ce qui est moins connu sans doute, c'est l'introduction progressive, à travers cette symbolique empruntée aux livres sacrés, des nombreux animaux *hybrides*, ou réunissant divers membres pris à différentes espèces, et par là devenus des signes

(1) *Mémoire sur trente-deux figures symboliques observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis*, par M^{me} Félicie d'Ayzac, dame de la Maison nationale de la Légion-d'Honneur (Saint-Denis). — Paris, 1847.

résumant en un seul sujet les sens assignés à plusieurs. »

C'est cette langue symbolique qu'employèrent, en France, les artistes dans l'ornementation de la plupart de nos églises romanes et ogivales antérieures à la seconde moitié du XIV^e siècle, pour parler aux yeux des populations illettrées un langage éloquent et sévère qui devait remuer les cœurs. Il faut donc voir dans cet homme, aux formes de satyre; dans ces chiens aux oreilles courtes ou tombantes; dans ce bélier; dans cet oiseau ressemblant à un aigle; dans cette femme à la taille serrée par une ceinture; dans ces deux pourceaux (un grand et un petit), qui couronnent notre clocher, une de ces représentations des péchés capitaux, si communes aux XIII^e et XV^e siècles: *l'hypocrisie*, la *luxure*, la *calomnie*, la *sensualité*, la *gourmandise*, *l'extorsion*, etc. « Comme ces corps de malfaiteurs, dit l'auteur déjà cité, que les potences féodales échelonnaient sur les châteaux pour épouvanter les provinces et intimider les pervers, les passions exposées ainsi au front de nos saints édifices, y étaient comme signalées à la réprobation publique. »

Les figures d'animaux du clocher de Muret n'ont pas d'autre signification.

Avant l'année 1744, le clocher montrait sa tour octogone complètement dégagée; il n'avait pas comme aujourd'hui, depuis le dernier exhaussement des murs de la nef opéré à cette époque, tout un côté masqué par l'angle gauche de la partie supérieure de cette dernière construction. Sans contredit, l'architecte du clocher, en le bâtissant, en avait proportionné la hauteur à celle qu'avait alors le couvert de l'église; et il faut convenir que ce monument devait offrir, à cette époque, un coup d'œil admirable.

Il existait dans ce clocher une grosse cloche, qui.

pendant quatre siècles et demi, fit entendre aux habitants de Muret ses tintements joyeux. Cette cloche, du poids de 644 kilog., et qui était d'un très beau son, avait été fondue, en 1394, d'après l'inscription qu'on lisait autour de sa partie inférieure; elle était la plus ancienne des cloches de la ville. Le lundi, 14 août 1848, veille de la fête de l'Assomption, à l'Angelus de midi, elle fut violemment lancée à la volée; le battant ayant, sans doute, frappé à faux, il en résulta pour elle une fêlure d'environ 40 centimètres qui la mit au même instant hors de service. Les débris en furent transportés à Toulouse pour y être fondus, et on en fit plusieurs petites cloches qui font aujourd'hui partie du carillon de l'église.

J'ai rappelé tout à l'heure qu'en 1744, les murs de la nef avaient subi un nouvel exhaussement. Cette année-là, le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse, curé-primitif de la paroisse, ayant projeté pour cette partie de l'édifice la construction d'une voûte en bois qui devait être au même niveau que celle du sanctuaire, il y eût nécessité d'exhausser les murs. Ces travaux furent exécutés sous la surveillance des Consuls de la ville et sous la direction de M. *Jean Grenié*, de Muret, expert-maître-maçon, titre modeste que prenaient même les grands architectes d'autrefois. L'exhaussement, alors opéré, est bien indiqué, encore de nos jours, dans la maçonnerie, par des indices de construction plus moderne. C'est de cette époque que datent les 22 lunes qui couronnent les murs de la nef.

On vient de voir que le monument religieux dont je m'occupe, a été, depuis sa fondation, successivement agrandi et exhaussé. J'ai indiqué les époques auxquelles ces constructions ont été opérées. Il me reste à dire un mot des travaux divers qui ont été

exécutés, depuis le commencement de ce siècle, dans le but d'embellir l'intérieur de l'église.

Avant l'ornementation dont on le revêtit, il y a quelques années, le sanctuaire rappelait le style élégant de l'architecture du XIV^e siècle. Sa majestueuse simplicité aurait dû faire conserver intacte cette partie de l'église ; mais, en 1808, on commença à y porter la main. On pensa que les murs du sanctuaire, privés de toute décoration, n'offraient qu'un aspect froid et sans vie. On voulut d'abord établir ce que l'on nomme une *gloire* : c'est celle que l'on voit aujourd'hui formée par des nuages en plâtre. Pour l'éclairer, on pratiqua, dans le haut de la fenêtre du milieu de l'abside murée depuis long-temps, une ouverture cintrée ; et pour ménager à cette gloire un jour mystérieux, on ferma entièrement les deux autres fenêtres du chevet.

Bientôt après, de 1808 à 1818, on fit exécuter la corniche que l'on remarque immédiatement au-dessous des voussures de la voûte. Le placement de cette corniche qui ne manque pas, il faut en convenir, d'un certain grandiose, fit fermer les quatre grandes fenêtres ogivales qui restaient ; et à la place de ces anciennes fenêtres, on fit les quatre lourdes ouvertures qui éclairent aujourd'hui le sanctuaire. En même temps on laissa couvrir tout le pourtour du chœur de moulures diverses en plâtre, de colonnes et de pilastres en briques dont l'ordre corinthien contraste, d'une manière choquante, avec le style gothique de la voûte.

Entre ces colonnes et ces pilastres, on pratiqua six grandes niches, trois de chaque côté, dans lesquelles on plaça des statues en terre cuite un peu plus grandes que nature. Ces statues, qui produisent un effet très agréable, représentent les apôtres Saint

Pierre et Saint Paul, et les quatre évangélistes, dont trois sont accompagnés des figures symboliques indiquées dans la vision d'Ezéchiel (1).

En parcourant les statues du côté droit, on reconnaît que la première représente Saint Jean; la seconde, Saint Marc; la troisième, est celle du docteur des Gentils, Saint Paul, tenant un livre et un glaive, le glaive de l'éloquence et de la vérité. La première, du côté gauche, représente Saint Luc; la suivante est celle de Saint Matthieu. Vient ensuite Saint Pierre, pressant dans ses mains les clefs, symbole de sa puissance.

Toute cette décoration du sanctuaire fut exécutée par un sculpteur toulousain qui voulut signer son ouvrage. On lit, en effet, le nom de *Salesses* sur une tablette posée au pied de la statue de Saint Marc.

Un tableau, d'une belle dimension, représentant le Christ en croix, dû au talent de M. *Joseph Roques*, l'un des peintres les plus distingués qu'ait produit Toulouse, forme, depuis 1803, la décoration de la partie du sanctuaire derrière le maître-autel, au-dessous de la gloire.

Les peintures de la voûte datent de 1834; elles sont l'ouvrage du peintre italien *Pédoya*.

Les trois arcades qui supportent la galerie de l'orgue, dans cette partie de l'église où se trouve l'entrée principale, furent construites au commencement de l'année 1342. En 1833, on avait élevé

(1) On sait que l'aigle est le symbole de Saint Jean, parce qu'il semble, dès le commencement de son Evangile, s'envoler jusque dans le sein de la divinité pour y contempler la génération éternelle du Verbe; le veau est le symbole de Saint Luc, qui commence par faire mention du sacerdoce du Sauveur; le lion signifie Saint Marc, qui explique la dignité royale de Jésus-Christ; et l'emblème de Saint Matthieu est l'homme, parce qu'il commence son Evangile par la génération temporelle du Sauveur.

l'orgue actuel qui fut acheté au moyen des revenus de la fabrique et des offrandes de quelques particuliers (1).

Le mince plancher dont le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse avait fait couvrir la nef, en 1744, se détériorait de jour en jour et menaçait d'une chute prochaine. La fabrique de l'église décida, en 1847, de le remplacer par une voûte en bois plafonnée, qui fût par ses formes en harmonie avec celle du sanctuaire dont elle devait être la continuation. Ce travail entrepris par MM. *Argelés*, charpentiers, de Muret, a été terminé, en 1849 (2).

Pour supporter les arcs de cette voûte, on a élevé contre les murs latéraux de la nef dans lesquels ils sont en partie engagés, huit pilastres en briques, d'ordre corinthien, comme ceux du sanctuaire, posés sur de larges piédestaux. Entre ces pilastres, on a figuré des arcades, quatre de chaque côté, comme pour rappeler les chapelles dont l'église devrait être décorée. Ces mêmes pilastres sont terminés par des chapiteaux dont les tailloirs paraissent soutenir un entablement qui n'est autre chose que la continuation de la corniche du sanctuaire.

Au dessus de cet entablement et dans les lunettes de la voûte, on a ouvert des fenêtres ogivales plus étroites, et par-là même plus gracieuses que celles du sanctuaire. Ces fenêtres, au nombre de huit, laissent pénétrer dans la nef une lumière abon-

(1) Il paraît qu'autrefois la ville possédait un orgue; car il est fait mention d'un organiste dans l'art. 28 de l'arrêt du Conseil, du 18 novembre 1731, portant règlement d'un *Conseil politique* pour la ville de Muret. On lit, en effet, dans cet article, que les secrétaire, médecin, maître-d'école et organiste, ne pouvaient être choisis, ni mis en place, ni leur honoraire fixé, que par délibération du Conseil politique. L'orgue qui existait, en 1731, est probablement le même que celui dont on voyait encore les débris, en 1834, sur le jubé qui supporte l'orgue actuel.

(2) Depuis, on a recouvert en zinc la toiture de la nef.

dante. Cette abondance de lumière est sans doute très-favorable aux effets de l'architecture ; mais , selon moi , elle n'est pas très-propre au recueillement et à l'oraison. On aimerait mieux ce demi-jour , cette obscurité mystérieuse , qui , dans les églises gothiques du moyen-âge , inspire à ceux qui les visitent , une pieuse vénération.

Quoiqu'il en soit , l'église de Saint-Jacques de Muret , telle qu'elle vient d'être restaurée , offre aujourd'hui un aspect vraiment monumental. Honneur aux membres de la fabrique ! Honneur surtout à M. l'abbé Petit, curé de la paroisse, dont le zèle et les soins éclairés ont puissamment contribué à l'embellissement d'un édifice auquel se rattachent de grands souvenirs !

Il y a 72 ans , le pourtour extérieur de l'église était encore le cimetière de la paroisse. Rien ne rappelait avec plus de force aux fidèles qui se rendaient dans le saint temple, le néant des choses humaines, que ce cimetière où , au milieu de grandes herbes , s'élevaient des tombes , des croix funéraires. Là fut ensevelie pendant plusieurs siècles une notable portion des habitants de Muret. Bien souvent le paroissien qui , au sortir de l'église , passait devant ce lieu saint où reposaient ses pères et quelque fois sa femme et ses enfants , s'arrêtait ; il allait s'agenouiller sur le tombeau près duquel il devait reposer un jour. Il priait , et , pour me servir des expressions d'un écrivain que j'ai déjà cité , une pieuse illusion lui montrait errantes autour de lui , les images des êtres qu'il avait aimés et qui lui gardaient près d'eux une place.

Mais, dans le cours de la dernière moitié du dernier siècle , le philosophisme réclama contre les inhumations pratiquées non-seulement dans les églises , mais encore dans les cimetières placés , dans les vil-

les, autour des églises. Alors, dans plusieurs diocèses, on établit des cimetières hors de l'enceinte des villes. En 1778 et en exécution de deux ordonnances de l'Intendant de la province, des 15 juin et 8 juillet de cette année, et d'une ordonnance rendue, en cours de visite, le 14 septembre suivant, par M. l'abbé de Grumet, vicaire-général de Mgr. Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, on en établit un nouveau à Muret, au local de la *Pradette*, hors des portes du faubourg-Saint-Germier, destiné à servir pour les deux paroisses de la ville. Ce nouveau cimetière fut béni, le 27 décembre 1778, par M. Jean de Lafont, curé de la paroisse Saint-Jacques, délégué à cet effet par ledit abbé de Grumet.

Ce jour-là, M. le curé de Lafont, accompagné de M. Mialet, son vicaire, partit processionnellement de son église, à trois heures et demie, à l'issue de vêpres, suivi du peuple qui avait assisté à l'office. En passant devant l'église Saint-Germier, la procession fut jointe par M. Monjousieu, curé de cette église, et par M. Trinchan, son vicaire.

Arrivé au nouveau cimetière, le clergé fit les prières et les bénédictions d'usage, et puis il se retira processionnellement comme en allant.

Dès ce moment, on cessa d'enterrer dans les églises et dans les anciens cimetières.

Le premier Muretain enseveli dans le nouveau *Campo Santo*, fut, de la PAROISSE SAINT-GERMIER, *Pétronille Plantier*, veuve de *Laurens Pourcet*, âgée de 70 ans, décédée, le 9 janvier 1779; et, de la PAROISSE SAINT-JACQUES, *Marguerite Pouilhès*, veuve de *Jean Saint-Jean*, cordonnier, âgée de 98 ans, morte, le 11 dudit mois de janvier, et enterrée, le lendemain 12.

Environ dix ou vingt ans après, on déblaya l'ancien cimetière. On exhuma du sol qui les renfer-

mait, les ossements d'un grand nombre de générations ; les tombes que nos pères s'étaient plu autrefois à considérer comme inviolables, furent détruites pour faire place à ces quelques habitations que l'on voit aujourd'hui groupées, à trois aspects, autour des murs de l'église. A la vérité, les ossements furent transportés dans le cimetière de *la Pradette* ; mais ce cimetière a déjà cessé lui-même, depuis quelques années, de recevoir les dépouilles de nos frères ; et probablement le temps n'est pas loin où la charrue en sillonnera de nouveau le sol ; et alors les ossements que sa terre recouvre, seront portés je ne sais plus où ; ensorte qu'il sera vrai de dire avec un auteur moderne, que le repos éternel des morts, invoqué par l'église dans l'hymne d'adieu qu'elle adresse à la tombe, ne s'étend plus ici-bas au-delà du cercle étroit d'un petit nombre d'années.

Mais qui oserait se promettre que ses cendres ne seront jamais troublées dans le lieu de sa sépulture ! En opérant, en 1818, la décoration du sanctuaire de Saint-Jacques, on crut s'apercevoir que la partie du mur, du côté droit, à un mètre et demi environ au dessus des dalles, sonnait creux. On perça, et l'on découvrit, dans une cavité ménagée dans l'épaisseur de ce mur, un cadavre parfaitement conservé, enseveli encore dans son suaire. La position qu'occupait ce cadavre, indiquait un ancien personnage considérable, peut-être l'un des bienfaiteurs ou des fondateurs de cette partie de l'église. Ceux qui l'avaient déposé dans ce sépulcre privilégié, avaient pu se promettre qu'il y reposerait en paix, au moins tout le temps que les murs de l'église resteraient debout. Vain espoir ! Par une fatalité commune à tous les ouvrages des hommes, ce tombeau caché fut découvert et violé ; celui pour lequel il avait été construit, peut-être avec une pensée d'orgueil, en fut ex-

pulsé sans motif, et ses restes mutilés par la superstition populaire, allèrent accomplir l'œuvre de la pourriture dans le sépulcre commun de *la Pradette*,

Dans ce champ où la mort met le blanc près du noir (1).

Au moment où la révolution de 1789 éclata, l'église Saint-Jacques formait une des deux paroisses de la ville comprises dans l'ancien prieuré de Saint-Germier; et par suite de l'union qui lui avait été faite, dans le temps, de ce prieuré, le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse en était le curé-primitif; en cette qualité, il en nommait les curés-vicaires-perpétuels, chargés du soin des âmes. Mais, à la différence du curé de Saint-Germier à qui le chapitre avait fait abandon de la dîme, celui de Saint-Jacques était à la portion congrue, qui lui était payée par le chapitre, gros décimateur.

Comme curé-primitif, le chapitre de Saint-Etienne de Toulouse avait le droit (Déclaration, 15 janvier 1731) de faire dans l'église Saint-Jacques le service divin aux quatre fêtes solennelles et le jour de la fête du *patron*. Usant de ce privilège, des chanoines délégués du chapitre, se rendaient, tous les ans, à Muret, le jour de Saint-Jacques, avec des chantres et les enfants de chœur de la maîtrise, et y célébraient en grande pompe la fête du patron de l'église.

En parcourant les registres qui restent des actes de naissance, mariage et décès de l'ancienne paroisse Saint-Jacques, on trouve que les ecclésiastiques qui, depuis l'année 1675, furent pourvus du titre de curé-vicaire-perpétuel de cette église, furent MM :

Augustin *de Latour*, de 1675 à 1712;

Jean *Couchon*, de 1712 au 30 mars 1726, jour de son décès;

(1) Lamartine, *Toussaint-Louverture*.

De *Castel*, de 1726 à 1742 ;

Jean de Lafont, depuis juin 1742. jusques à 1784 ;

Pierre Cornus, depuis février 1785.

En 1789, M. Cornus fut nommé par le clergé des Etats du *Comminges* et du *Nébousan*, assemblés à Muret, député aux Etats-Généraux.

Après la promulgation de la constitution civile du clergé, un prêtre qui l'avait acceptée, fut nommé, à la place de M. Cornus, curé de Saint-Jacques. Mais bientôt après, ce curé constitutionnel fut obligé de se retirer, congédié peut-être par ceux-là mêmes qui l'avaient appelé deux ou trois ans auparavant.

Dans ces mauvais jours de la Révolution où les églises furent fermées et le culte supprimé, l'église Saint-Jacques ne fut point précisément souillée par les saturnales de l'impiété, mais elle devint le Temple décadaire. Là, tous les dix jours, les autorités de la ville se réunissaient et procédaient aux mariages. On lisait quelquefois les principaux décrets rendus par nos assemblées législatives, quelquefois les nouvelles des victoires de nos armées, et puis la voûte retentissait, non plus des Psaumes de la pénitence, mais du chant des hymnes républicains que nos patriotes entonnaient à genoux.

Enfin, des jours meilleurs luirent pour la France. Le chef du gouvernement qui s'établit, en l'an VIII, eut la conviction que le nouvel ordre politique ne pouvait être fondé que sur l'immuable et large base de la religion. Le 26 messidor an IX, Bonaparte conclut un traité avec le Saint Siège, et la religion catholique redevint la religion de l'immense majorité des Français.

Depuis cette époque, l'église Saint-Jacques forme une paroisse qui comprend les anciennes paroisses de *Saint-Germier*, de *Saint-Jacques* et de *Saint*

Jean-Baptiste-de-Lacombe. C'est une cure de 2.^{me} classe, gouvernée par un curé qui a, depuis quelques années, le titre d'archiprêtre. M. l'abbé Petit, curé actuel de la paroisse, a succédé, en 1834, à M. l'abbé Jean-Toussaint Astre, décédé, le 2 janvier de cette année; et M. Astre avait lui même remplacé M. Cornus qui, après le concordat de 1801, était venu reprendre possession de son ancienne cure qu'il continua d'administrer jusques à son décès, arrivé, le 18 juillet 1808.

ÉGLISES EXTRA-MUROS.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARTIN-D'OX.

Sous l'ancien droit ecclésiastique, lorsque pour la commodité des habitants qui se trouvaient trop éloignés de la paroisse, il était nécessaire de leur bâtir une église pour y faire l'office divin et les autres fonctions curiales, l'évêque pouvait établir sur le lieu une église qu'on nommait *annexe* ou *succursale*, ou choisir à cet effet une chapelle, s'il y en avait dans ce lieu.

Cette église succursale n'était point un bénéfice en titre; elle était régie par un vicaire amovible sous les yeux du curé de la paroisse. Ce vicaire devait avoir 150 liv. de portion congrue; et toutes les oblations et le casuel de cette annexe revenaient au curé, comme les autres oblations et le casuel de la paroisse.

Avant la Révolution, l'église Saint-Martin-d'Ox, dont la fondation remonte peut-être au temps de l'épiscopat de *Saint Germier*, appartenait à cette catégorie; elle était une annexe de Saint-Germier de Muret. Aujourd'hui, quoique située sur le terri-

toire de la commune de Muret, elle est desservie par le curé de Saint-Hilaire, commune limitrophe.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-CASSIAN-D'ESTANTENS.

Cette église qui a été reconstruite presque en entier, en 1847, était autrefois une église paroissiale dont le prévôt du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse nommait le curé. C'est aujourd'hui une succursale dans la commune de Muret.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-PIERRE-DE-BAJOURVILLE.

Avant la Révolution, cette petite église, située à trois quarts d'heure de Muret, sur la rive droite de la Garonne, en deça du hameau d'Estantens, était, comme celle de Saint-Cassian, une église paroissiale. Le curé était à la nomination de l'archevêque de Toulouse.

Aujourd'hui, Saint-Pierre-de-Bajourville a complètement disparu. Dans quelques années, on ignorera peut être, même dans Muret, l'existence de cette ancienne église, si quelque écrit n'en conserve la mémoire.

ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-LACOMBE.

L'église de Lacombe fut établie, en l'année 1769, sous le titre de *paroisse de Saint-Jean Baptiste-de-Lacombe*, annexe de Saint-Jacques de Muret. Elle comprenait le *hameau de Lacombe* et le *fau-bourg de Garonne*. Son érection eut lieu dans les circonstances que voici :

Depuis la réunion du comté de Comminges à la Couronne, Muret avait toujours joui du privilège de ne reconnaître d'autre seigneur que le Roi.

Vers le milieu du siècle dernier, on murmura dans le pays que M. de Lespinasse, conseiller au Parlement de Toulouse, propriétaire du château de Lacombe, avait manifesté l'intention d'inféoder au Roi ou de prendre à titre d'engagiste toute la partie de la paroisse Saint-Jacques de Muret, séparée de la ville par le fleuve de Garonne. La Communauté de Muret en fut vivement alarmée. On craignit que les divisions qui existaient alors entre les officiers municipaux de la ville, ne vîssent en aide au projet de M. de Lespinasse.

En attendant qu'il pût obtenir l'exécution de son projet, et peut-être même pour y arriver plus facilement, M. de Lespinasse tenta, en 1768, de faire ériger une église succursale auprès de son domaine de Lacombe. Il offrit de la faire bâtir à ses frais, et d'assigner un fond de 15 liv. de rente pour l'entretien de la nef.

Le 1^{er} février de cette année, il présenta, tant en son nom que comme procureur fondé de la dame de Martin, de M. de Bermont, et d'un autre propriétaire voisin, une requête à l'archevêque de Toulouse, pour demander l'érection de cette église. L'archevêque accorda la permission de faire procéder à une enquête *de com modo et incommodo*. Plusieurs témoins furent appelés et déposèrent devant le commissaire. Presque tous les habitants du faubourg de Garonne protestèrent contre un projet qui leur inspirait la plus vive répugnance. Cette opposition se comprend très bien encore de nos jours, quand on songe à la facilité, à la fréquence des relations que les habitants de ce faubourg ont eu constamment avec

la ville, tandis que rien ne les attirait vers Lacombe, placé à l'extrémité de la paroisse que l'on voulait former.

L'enquête, qui probablement était favorable à la requête de M. de Lespinasse, fut signifiée à M. de Capèle, alors maire de Muret (1). Aussitôt ce magistrat se hâta de convoquer le Conseil politique de la ville pour lui dénoncer le projet de M. de Lespinasse. Ce Conseil s'assembla, le 5 septembre 1768; il se composait de MM. de Capèle, maire; Couchon Bordelais et Dauriac, échevins; Petit, Lambert et Laviguerie, conseillers de ville; de Lafont, curé de Saint-Jacques; Lansac, officier; Dupuy, bourgeois; Duclos, notaire royal; Allaux et Duilhac, marchands; Desclaux, maître chirurgien; Casteras, artisan, et André Courtade, vigneron, tous notables (1), et M. Niel, syndic des bien-tenants forains.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé des motifs présentés par M. le maire, motifs qui, dans l'intérêt de la paroisse et surtout des habitants du faubourg, devaient faire combattre la demande de M. de Lespinasse, approuva, à l'unanimité moins une voix, l'opposition que M. le maire avait déjà formée à cette demande, et nomma M. Dupuy, bourgeois, syndic, pour en poursuivre le succès au nom et aux frais

(1) Avant l'Edit du mois d'août 1764, contenant règlement pour l'administration des villes et principaux bourgs du royaume, l'administration municipale de la ville de Muret était dirigée, depuis plusieurs siècles, par quatre consuls. Le premier rang de ces consuls devait être rempli par un gentilhomme, avocat ou principal bourgeois; le second, par un marchand, procureur ou notaire; les troisième et quatrième, par un petit marchand ou artisan, et ils pouvaient tous être pris indistinctement parmi les habitants de la ville ou de la juridiction. Après l'Edit de 1764, le chef de la municipalité prit le nom de maire. On lui donna pour assesseurs deux échevins; et plus tard il y eut un lieutenant de maire.

de la Communauté, dans toutes les Cours et partout où besoin serait.

Mais, vains efforts ! le crédit de M. de Lespinasse l'emporta, et l'église dont il avait sollicité l'érection, fut établie, ainsi que je l'ai dit, sous le titre de paroisse de Saint-Jean-Baptiste de-Lacombe, annexe de Saint-Jacques de Muret. Le premier acte qui s'y fit, fut le mariage de Pierre Dufour, tuilier, de Pins, avec Jeanne Vieillard, fille d'une ancienne domestique de M. de Lespinasse. Cette cérémonie eut lieu, le 1^{er} mai 1770.

En 1791, lorsque la Constitution civile du clergé eût été promulguée, madame de Lespinasse, craignant d'avoir pour curé à Lacombe un prêtre assermenté, fit démolir l'église de Saint-Jean-Baptiste, et aujourd'hui il n'en reste aucun vestige.

FIN.

(1) D'après l'Edit du mois d'août 1764, ces notables étaient nommés par des délégués des différents corps de la ville. Avant 1789, il y avait dans Muret le corps des gentils-hommes et officiers militaires; le corps des avocats postulants au siège du juge royal; le corps des bourgeois, vivant noblement; le corps des notaires et procureurs; le corps des médecins, chirurgiens et pharmaciens; le corps des marchands, et celui des artisans.